



Nom, Prénom :

Langue vivante A (LV1) :

Langue vivante B (LV2) :

Enseignement optionnel général :

Enseignement optionnel technologique :

Régime : Interne DP4 DP5 Externe

Année scolaire 2019-2020 - Liste des pièces à retourner au lycée
ENTRÉE EN CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Tout dossier incomplet sera refusé

Pièces à compléter et à fournir sur place lors de l'inscription :

- L'EXEAT (certificat de sortie délivré par l'établissement fréquenté en 2018-2019. Seuls les élèves ayant acquitté les frais scolaires 2018-2019 pourront être inscrits demi-pensionnaires ou internes).
- La notification d'affectation en classe de seconde délivrée par le collège
- La fiche d'inscription à compléter (format A3) par les représentants légaux (**signatures obligatoires p1 et p4**)

ATTENTION : se reporter aux consignes de la notice (couleur bleue) pour compléter précisément cette fiche

- Une photocopie **de toutes les pages** du livret de famille (fournir la photocopie du jugement en cas de séparation ou de divorce)
- Une **photocopie lisible (recto-verso)** de la carte nationale d'identité de l'élève
- La fiche d'urgence (à compléter)
- Une photocopie de toutes les pages du carnet de santé concernant les vaccinations
- La fiche « photos de classes et prises de vues » (à compléter)
- Le formulaire ENT (à compléter)
- La fiche « autorisation de sortie » (à compléter)
- L'autorisation parentale « association sportive » (à compléter) accompagnée du chèque de 20 € pour la licence, en cas d'adhésion

Les imprimés de couleur sont à conserver par la famille

Il est demandé à chaque élève de joindre au dossier une participation financière **en 2 chèques**
(Important : indiquer le nom et le prénom de l'élève au dos de chaque chèque) :

- L'un de **05** Euros (libellé à l'ordre de l'agent comptable du lycée Remi Belleau) représentant la participation (facultative) au fonctionnement de la caisse de solidarité. Bien que la contribution cette caisse ait un caractère facultatif, nous comptons sur le sens solidaire de chacune et de chacun (**merci d'indiquer le nom et le prénom de l'élève au dos de chaque chèque**).
- L'autre de **10** Euros (libellé à l'ordre de la M.D.L. – Maison des Lycéens) représentant l'adhésion (facultative) aux associations du lycée et permettant la participation aux différents clubs et activités péri-scolaires (**merci d'indiquer le nom et le prénom de l'élève au dos de chaque chèque**).

A fournir obligatoirement, en plus des documents énumérés ci-dessus :

Pour les élèves ayant effectué une demande de bourse nationale de lycée pour 2019-2020 :

- La notification de droits ouverts

Pour les élèves empruntant les transports scolaires :

- Dans la grande majorité des cas, les imprimés de transport sont à télécharger sur le site internet du conseil départemental. Si l'imprimé doit recevoir le cachet de l'établissement, il sera apposé **uniquement** le jour de l'inscription (se munir du document au moment de l'inscription le cas échéant).